

23 avril 2019



Commission thématique Qualité des eaux douces





Révision du SAGE Estuaire de la Loire : Construction de la stratégie collective et rédaction des documents du SAGE révisé

- Planning de la révision
 - Rappel du rôle des Commissions thématiques vis-à-vis de la CLE
 - Rappels du diagnostic sur la thématique « qualité des eaux douces »
 - Propositions d'objectifs
 - Propositions de leviers
 - Prochaines étapes
- 



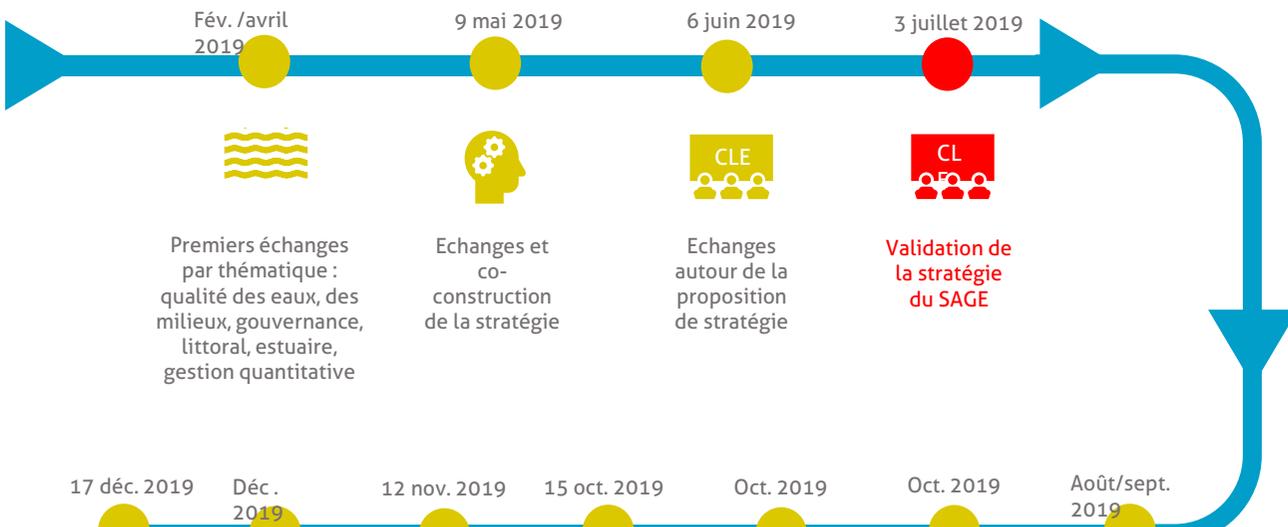
Rappel du calendrier



Révision du SAGE Estuaire de la Loire : un projet concerté

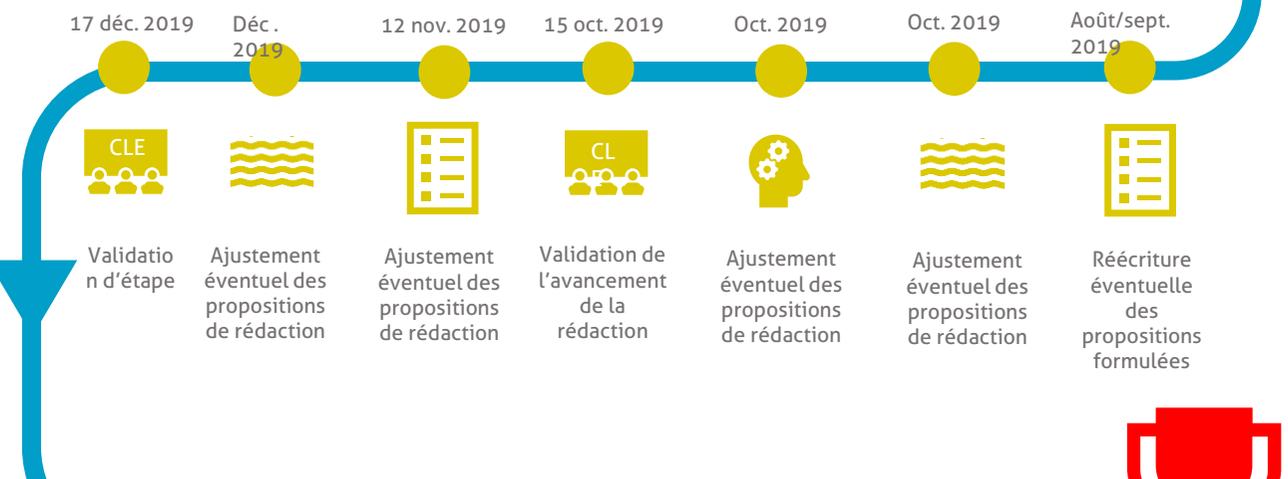
RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Concertation et échanges autour du SAGE de 2009, des pistes identifiées dans l'état des lieux et le diagnostic 2018 et des ambitions de la CLE pour le SAGE révisé.



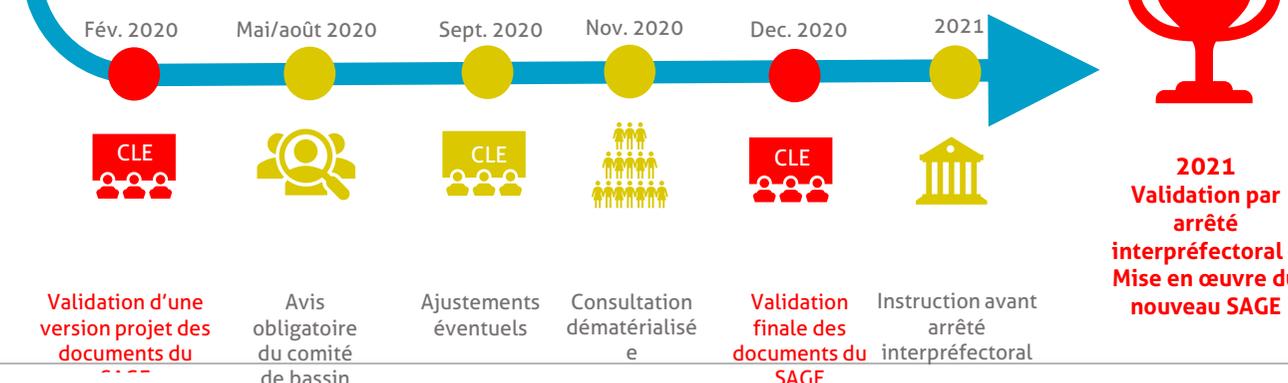
RÉDACTION

Rédaction des différents documents du SAGE : PAGD, règlement, atlas cartographique, évaluation environnementale.



DERNIÈRES VALIDATIONS

Consultations réglementaires et ultimes ajustements.

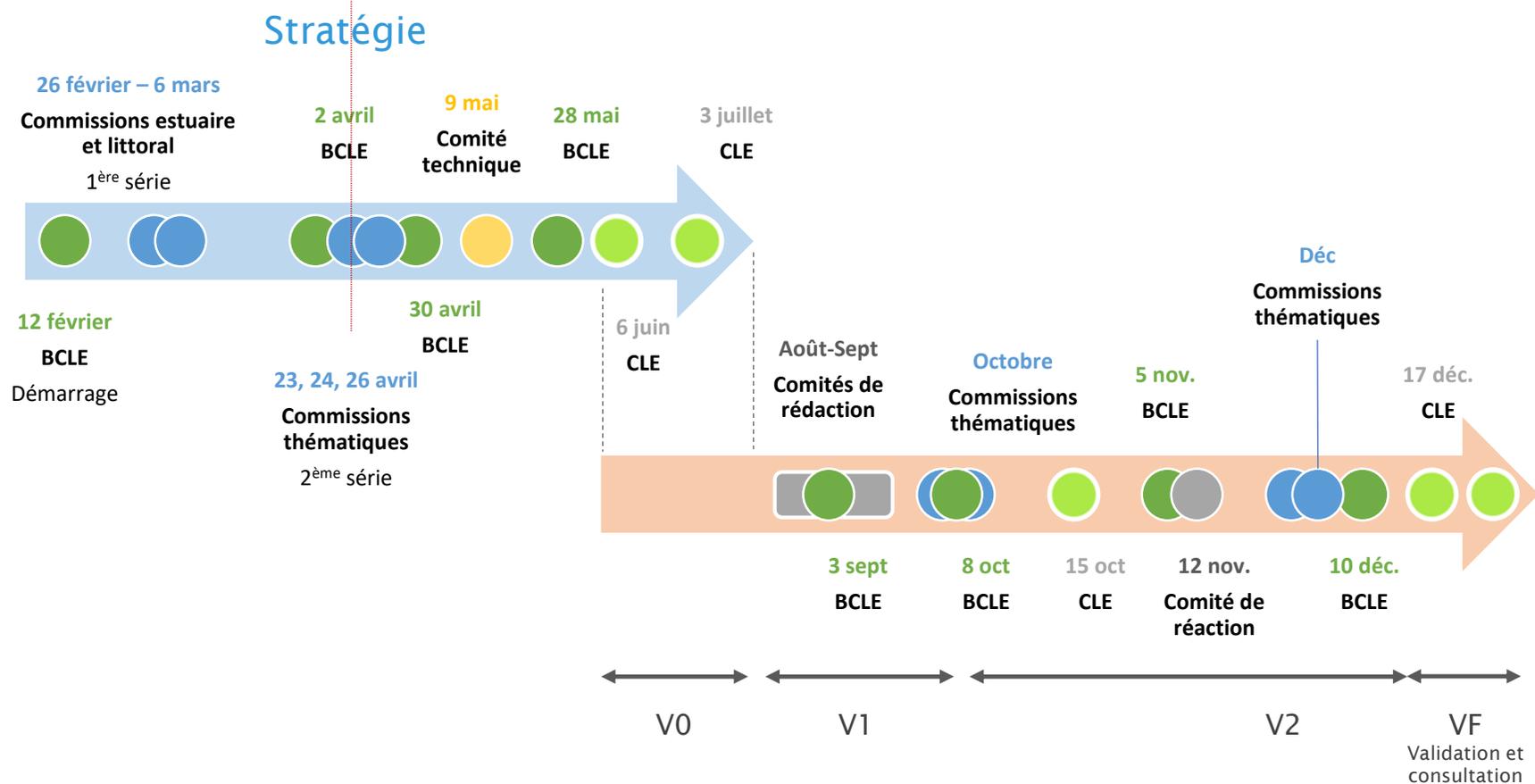


Acteurs associés

- Commission locale de l'eau**
- Équipe technique du SYLOA**
Coordination de la démarche
- Commissions thématiques - Elus et techniciens -**
Communes, structures référentes, syndicats de bassin versant, EPCI, acteurs de l'eau, services de l'Etat, Agence de l'eau.
- Comité technique - Techniciens -**
Membres du Syloa, syndicats de bassin versant, Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, associations et personnes qualifiées.
- Comité de relecture - Elus et techniciens -**
Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, élus, associations, et, en fonction des thématiques, personnes qualifiées.
- Consultation des instances**
Région, Départements, chambres consulaires, communes et leurs groupements compétents, Conseil maritime de façade, comité de bassin, EPTB, CLE des SAGE voisins.
- Grand public**
- Préfectures**

Rappel du calendrier

Stratégie et rédaction des documents du SAGE



Rédaction des documents du SAGE

De la stratégie à la rédaction du SAGE

PAGD

Constitution

- Synthèse de l'état des lieux
- Structure similaire à la stratégie

Enjeux > Objectifs / Orientations > Dispositions

 **Règles**

- Documents cartographiques identifiant éventuellement les zones visées par les dispositions

Portée juridique

- Des dispositions d'engagement, d'incitation, de sensibilisation...
- Des dispositions s'imposant dans un rapport de compatibilité aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (délai de 3 ans pour les décisions antérieures à l'approbation du SAGE)

De la stratégie à la rédaction du SAGE

REGLEMENT

Portée juridique plus forte

- Règles et documents graphiques opposables dans un rapport de conformité aux actes réglementaires et aux actes individuels (aux tiers)
- Champ d'intervention défini à l'article R.212-47 du code l'environnement

Lien avec le PAGD

- Règle associée à un objectif et une disposition du SAGE
- Règles permettent de compléter et/ou renforcer les dispositions concernées dans le PAGD
- Règles assorties de documents cartographiques

Rappel du calendrier

Instances réunies depuis la réunion de démarrage :

- ❑ Cellule technique (SYLOA, DDTM, AELB, DREAL, AFB)
 - ❑ 5 février
 - ❑ 13 mars
 - ❑ 3 avril
- ❑ Commissions thématiques
 - ❑ Commission « **estuaire** » le 26 février
 - ❑ Commission « **littoral** » le 6 mars

Travail en comité restreint sur une première trame de stratégie à partager par la suite

Concertation sur les objectifs et leviers relatifs aux enjeux à approfondir



Méthodologie phase stratégie



Stratégie

- Formulation et hiérarchisation des enjeux du territoire
- Définition des objectifs par thématique
- Exposé des arguments développés lors des réunions de concertation et de pilotage
- Choix de la CLE (niveaux d'ambition, thématiques écartées)

Organisation de la stratégie

- Enjeux thématiques
 - Objectifs
 - Orientations
 - Leviers/moyens

Vigilance à retrouver les **enjeux** thématiques ou généraux définis dans le diagnostic dans cette structuration (soit en termes d'objectifs soit en termes d'orientation/dispositions)

Sémantique

Objectif : traduit une ambition collective

- Pris en compte dans l'instruction des dossiers réglementaires (Loi sur l'eau, ICPE...)
- Pas opposable à un projet individuel sauf incompatibilité manifeste

Il doit être, si possible :

- Mesurable/quantifiable (futurs indicateurs de résultats du SAGE)
- Défini dans le temps (délai)
- Atteignable mais ambitieux (au-delà de la réglementation générale, du SDAGE)

Sémantique



Levier : moyen permettant d'atteindre les objectifs proposés (futures dispositions du PAGD ou articles du règlement)

- Levier technique : orientation des programmes opérationnels des maîtres d'ouvrage
 - Levier juridique (dans le champ d'application des SAGE)
 - Levier d'animation/communication, amélioration de connaissance
 - Levier de gouvernance
- 



Rappel du rôle des commissions thématiques vis-à-vis de la CLE



Commissions thématiques : instances de concertation

- Proposer différentes ambitions pour chacune des thématiques qui composeront la stratégie collective et partagée en termes d'objectifs généraux et de pistes d'actions
- Contribuer à fournir à la CLE les arguments de choix
- Proposer des évolutions sur le contenu des dispositions et des règles du SAGE actuel

Organisation des commissions

Organisation des commissions en lien avec les thématiques identifiées pour la révision du SAGE (diagnostic) :

- Gouvernance 29 avril après-midi
- Qualité de l'eau 23 avril
- Qualité des milieux 26 avril
- Gestion quantitative 30 avril
- Estuaire 24 avril
- Littoral 29 avril matin

Thématiques reprises du SAGE 2009, 1 seule série de commissions

Thématiques à approfondir, 2^{ème} série de commissions



Rappels du diagnostic sur la thématique « qualité des eaux douces »



Rappels du diagnostic

- Une grande majorité de masses d'eau en état global moyen à mauvais
- Concentrations nitrates conformes au bon état mais dépassements ponctuels du seuil de 50 mg/l
- Des concentrations en phosphore non conformes au seuil de bon état
- Flux de nutriments à l'exutoire de la Loire impliqués dans les phénomènes de prolifération macro/microalgale sur le littoral
- Pesticides :
 - Connaissance partielle de la qualité vis-à-vis des pesticides
 - Eaux superficielles : normes "eaux brutes" globalement respectées (sauf Boire de la Roche, Goulaine et Divatte) mais normes "eau potable" majoritairement non atteintes
 - Eaux souterraines : Captages de Nort-sur-Erdre, Candé et Saint-Gildas-des-Bois identifiés prioritaires par le SDAGE
 - Evolution des secteurs prioritaires du SAGE 2009 => travail en cours
- Activités humaines à l'origine des dégradations : pollutions d'origine agricole, industrielle, systèmes d'assainissement...



Propositions d'objectifs



Origine des propositions (objectifs et leviers)

Propositions formulées à partir :

- Du SAGE 2009
- Du diagnostic révisé
- Des études préalables à la révision (diagnostic technique et juridique du SAGE, étude de gouvernance, pré-diagnostic et plan actions zones conchylicoles – pêche à pied)
- Du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- Du travail avec cellule technique (SYLOA, DDTM, AELB, [DREAL], [AFB])
- Propositions 1^{ère} série de commissions (estuaire, littoral)

Présentation axée sur les points jugés essentiels ou des questions particulières
(cf. tableau préalablement adressé pour la liste complète des leviers proposés)

Partage des propositions (objectifs et leviers)



Discussions au regard du contexte et de l'appréciation de l'efficacité et de la faisabilité (technique, économique, sociale) des leviers envisagés sur :

- Objectifs/dispositions/règles SAGE 2009 à conserver
 - Objectifs/dispositions/règles SAGE 2009 à supprimer (réalisé, plus d'actualité...)
 - Objectifs/leviers complémentaires proposés (1ère trame élaborée)
 - Autres objectifs/leviers proposés par les commissions
- 

Objectifs généraux proposés

- Atteindre et maintenir le bon état des masses d'eau :
 - viser en priorité les masses d'eau proches du bon état ? (niv. 1)
 - viser en priorité les masses d'eau les plus dégradées ? (niv.3)
- Réduire les flux de nitrates (et phosphore ?) à l'exutoire de la Loire à horizon 2027 par rapport à la période 2014-2016
- Être plus ambitieux que le bon état? (concentration)
- Satisfaire les exigences de qualité pour la production d'eau potable
- Réduire les contaminations par les pesticides
- Connaître les autres micropolluants
- Autres objectifs à envisager ?

Niveau ambition 1	Niveau ambition 2	Niveau ambition 3
Flux d'azote -15%	Flux d'azote et phosphore -15%	Flux d'azote et phosphore -20%
Somme pesticides 1µg/l	Somme pesticides 0,5 µg/l	Somme pesticides 0,5µg/l



Propositions de leviers



Orientations des leviers d'action

Enjeu « qualité des eaux douces »

↳ Objectifs (cf. précédent)

↳ Orientations

- ↳ Améliorer la connaissance de la qualité des eaux
- ↳ Maîtriser les pollutions diffuses
 - Pollutions azotées
 - Pollutions par les pesticides
 - Réduction du ruissellement – érosion (transfert pollution vers milieux aquatiques, dont phosphore)
- ↳ Réduire l'impact des systèmes d'assainissement
 - Domestique
 - Industriel (?)
- ↳ Autres orientations à envisager ?

Orientation : améliorer la connaissance de la qualité des eaux

Levier : Améliorer la connaissance des apports de nutriments des bassins locaux et en amont du SAGE, et des flux vers le littoral

Efficacité

+

Connaissance des contributions

Faisabilité

+/-

Coût de suivis

MO pressentie

Structure porteuse du SAGE

QE
14

Maintenir et adapter

Levier : Suivre la qualité des eaux souterraines non utilisées pour l'AEP

Efficacité

+/-

Intérêt ?

Faisabilité

+/-

Coûts et portage

MO pressentie

Structure porteuse du SAGE,
structure référente

10

Maintenir ?

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : améliorer la connaissance de la qualité des eaux

Levier : Uniformiser le protocole de suivi des pesticides en eaux superficielles, en particulier dans les marais

Efficacité

+

Suivi adapté

Faisabilité

+/
-

Technique

MO pressentie

Structure porteuse du SAGE,
structures référentes

Ajouter

Levier : Veiller sur l'évolution des connaissances des substances émergentes (perturbateurs endocriniens...)

Efficacité

+/
-

Quelles actions
derrière ?

Faisabilité

+

Veille démarches
existantes

MO pressentie

Structure porteuse du SAGE,
structure référente

Maintenir ?

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : améliorer la connaissance de la qualité des eaux

Autres leviers à envisager ?

Orientation : réduire l'impact des systèmes d'assainissement

R

Levier : Prendre en compte la capacité de traitement des eaux usées dans le développement du territoire
+ règle

Efficacité

+/	Plus value / réglementation existante ?
-	

Faisabilité

+/	Bonne
-	

2009

Messure essentielle

QE
1

Communes et leurs groupements

Disposition : maintenir ?

Art 6

Supprimer (redondance SDAGE)

Levier : Adapter les rejets des stations d'épuration en fonction de l'acceptabilité des milieux récepteurs

Efficacité

+	Prise en compte objectifs DCE
+/	

Faisabilité

+/	Technique
-	

2009

Messure essentielle

QE
2

Communes et leurs groupements

Maintenir et actualiser ?

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : réduire l'impact des systèmes d'assainissement

Levier : Mettre en conformité les points noirs de l'assainissement non collectif

Efficacité

+

Faible impact hors littoral

Faisabilité

-

Coût, absence de financement

MO pressentie

Communes et leurs groupements

2009

QE
5

Supprimer ? A réserver secteurs prioritaires (littoral...) ?

Levier : Poursuivre la fiabilisation des réseaux de collecte des eaux usées

Efficacité

+/-

Redondance réglementation ?

Faisabilité

+/-

Acceptabilité gestionnaires

2009

QE
3

Supprimer ? A réserver secteurs prioritaires (littoral...) ?

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : réduire l'impact des systèmes d'assainissement

R

Leviers :

- Règle pour fiabiliser la collecte des eaux usées
- Règles relatives à la conformité des branchements d'eaux usées

Efficacité

+

Dispositions suffisantes ?

Faisabilité

+/
-

Technique, coût

MO pressentie
2009

Communes et leurs groupements

Art 7
et 8

Supprimer

Existe-t-il un réel enjeu de pollution industrielle à l'aval à prendre en compte dans le SAGE ?

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : réduire l'impact des systèmes d'assainissement

Autres leviers à envisager ?

Orientation : Maîtriser les pollutions diffuses

Pollutions azotées Ruissellement - érosion

R

Levier : Règles de fertilisation particulières sur le bassin versant de l'Erdre

Efficacité

-	Redondant avec réglementation ?
---	---------------------------------

Faisabilité

-	Règle à revoir
---	----------------

MO pressentie

--

2009

Art 9

Supprimer ? Maintien levier promotion et accompagnement bonnes pratiques (QE 11)

Leviers :

- Gérer les eaux pluviales à l'échelle des bassins hydrographiques
- Inventorier les éléments qui participent à la maîtrise du ruissellement

Efficacité

+/-	Gestion globale
-	

Faisabilité

+/-	MO distinctes eaux pluviales urbaines et rurales
-	

MO pressentie

Communes et leurs	
Ajouter	

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

Orientation : Maîtriser les pollutions diffuses

Ruissellement - érosion

Pollutions pesticides

R

Levier : Règle pour limiter les ruissellements et l'érosion des sols

Efficacité

+

Protection par documents d'urbanisme plus efficace

Faisabilité

-

Règle à revoir

MO pressentie

2009

Art 10

Supprimer. Ajouter levier d'intégration des éléments bocagers dans documents urbanisme

Leviers :

- Accompagner la réduction de l'usage agricole des pesticides
- « Zéro phyto » dans les collectivités
- Sensibilisation grand public + professionnels
- Adaptation aménagement et ~~entretien des espaces urbains~~

Efficacité

-

Faible plus value par rapport à réglementation

Faisabilité

+/-

Acceptation végétation spontanée

MO pressentie

2009

QE
19 à
22

Maintenir et adapter à nouvelle réglementation

Bonne

Moyenne

Faible

+

+/-

-

Orientation : Maîtriser les pollutions diffuses

Pollutions pesticides

Levier : Accompagner la réduction de l'usage des pesticides sur les zones d'activités

<u>Efficacité</u>	+/ -	Portée limitée
<u>Faisabilité</u>	-	Bonne
<u>MO pressentie</u>	Structure porteuse du SAGE, structures référentes	

Ajouter

Levier : Désherbage des infrastructures de transport, des autres réseaux

<u>Efficacité</u>	+/ -	Déjà réalisé partiellement
<u>Faisabilité</u>	+/ -	Mobilisation gestionnaires
<u>MO pressentie</u>	Gestionnaires	

Maintenir ?

2009

QE
24

Bonne	Moyenne	Faible
+	+/-	-

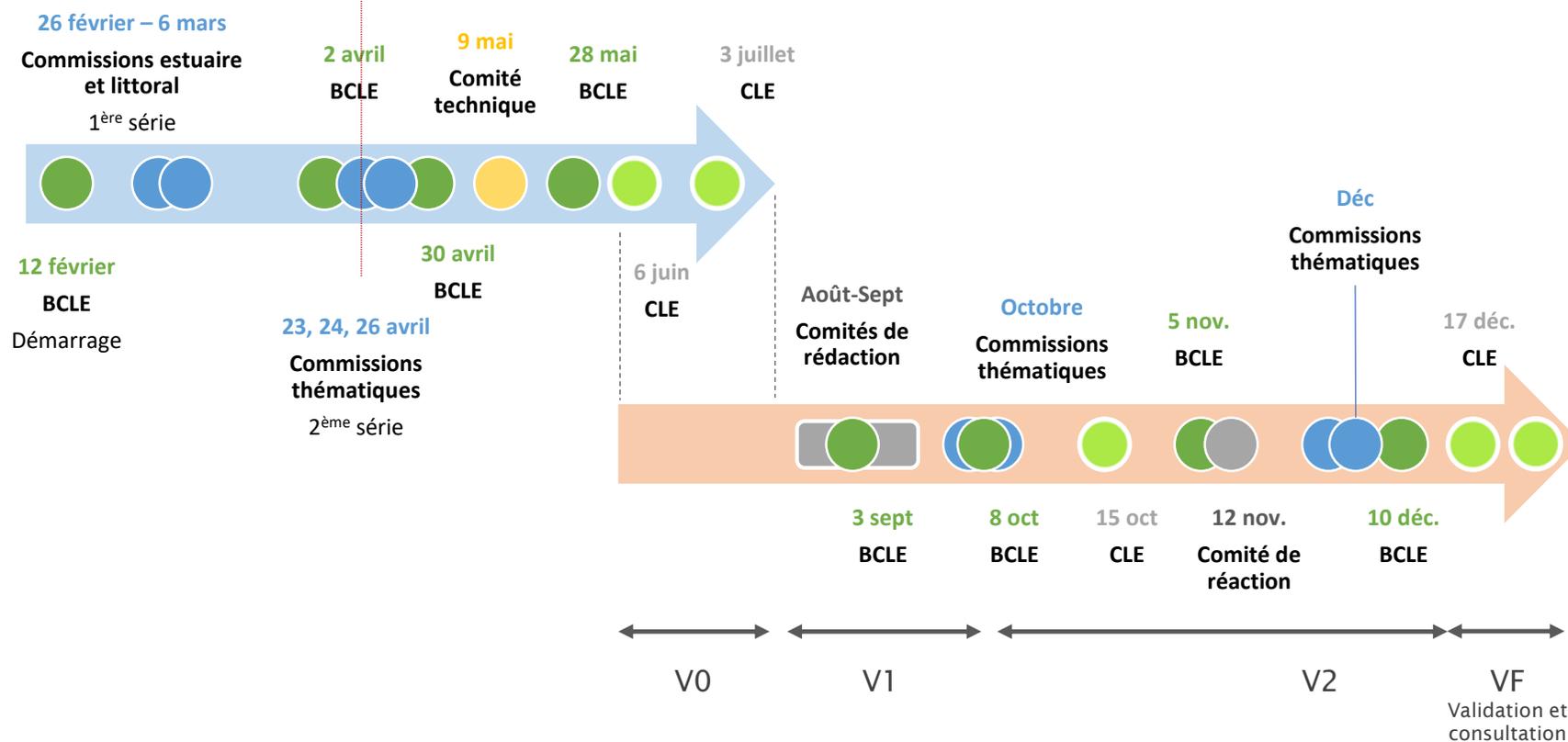
Orientation : Maîtriser les pollutions diffuses

Autres leviers à envisager ?

Prochaines étapes

Stratégie et rédaction des documents du SAGE

Stratégie



Rédaction des documents du SAGE

Programme des commissions

- Qualité de l'eau 23 avril
- Estuaire 24 avril
- Qualité des milieux 26 avril
- Littoral 29 avril matin
- Gouvernance 29 avril après-midi
- Gestion quantitative 30 avril

Contacts

SYLOA

Caroline Rohart

Directrice et animatrice

09 72 54 19 36

crohart@syndicatloireaval.
fr

Julia Despois

Chargée de mission
Qualité des eaux

09 72 50 67 49

jdespois@syndicatloireaval.
fr

Arnaud Mevel

Animateur ASTER

09 72 54 19 33

amevel@syndicatloireaval.
fr

Stéphane Renou

Chargé d'évaluation

09 72 54 19 35

srenou@syndicatloireaval.
fr

Rose-Marie Jimenez

Responsable
communication

09 72 54 19 34

rjimenez@syndicatloireaval.
fr

SCE

Jacques MARREC

02 51 17 29 61

06 82 56 43 68

jacques.marrec@sce.fr

Solène COURILLEAU

02 51 17 28 79

solene.courilleau@sce.fr

Yann LE BIHEN

02 51 17 81 64

07 86 27 29 06

yann.le-bihen@sce.fr